

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 27/03/2026
*Date d'Affichage : 27/03/2026
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 16
*VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 avril 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Étaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints,

Mr ABDUL Mussawir, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mr DIARRA Fodié, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mme MALLET Françoise, Mr NAIMI Yacine, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie, Mr ROUSSELET Thierry,

Étaient absents excusés :

Mr PLAIGNAUD Michel pouvoir à Mr NIFA Mohammed,

Mr GLÉNAT Bernard pouvoir à Mr RÉVEILLÈRE Dominique,

Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Monsieur BRUN Thierry,

Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Monsieur DUMEUNIER David,

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr DIARRA Fodié,

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mme DAGUENET Nadine,

Madame Tanya AKRICHE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL 18 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 6-6 DU 20 MARS 2026
DESIGNATION DES DELEGUES DE SMGFAVO(Fourrière)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes membres en application de l'article L. 5211-6 du C.G.C.T.),

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.,

La délibération 6-6 du 20 Mars 2026, designant Monsieur Dominique REVEILLERE délégué titulaire au SMGFAVO

Considérant qu'il convient à l'assemblée municipale de désigner un délégué suppléant au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant que Madame Florence Frey a obtenu 21 voix,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de nommer en qualité de délégué titulaire :
Monsieur Dominique RÉVEILLÈRE

DECIDE de nommer en qualité de délégué suppléant :
Madame Florence FREY

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture et

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 03/04/2026

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219503685-20260403-DEL1802042026-DE
Date de télétransmission : 03/04/2026
Date de réception préfecture : 03/04/2026

Thierry BRUN